



Prix du langage simple et clair
dans les services publics

Communiqué

Lancement du prix du langage clair dans les services publics : **participez !**

Convaincus que la clarté du langage est un levier essentiel pour **faciliter les démarches des usagers des services publics** et **assurer aux administrés un accès effectif aux droits**, le **COEPIA** (Conseil d'Orientation de l'édition publique et de l'information administrative) et le **Défenseur des droits** lancent le prix **Soyons Clairs**, avec le soutien du **secrétariat général pour la modernisation de l'action publique**.

Parrainé par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État en charge de la Réforme de l'État et de la Simplification, le prix du langage simple et clair a pour objectif de stimuler les initiatives en faveur de **l'amélioration de la qualité des écrits d'information administrative**.

Composé de personnalités de la fonction publique, du secteur privé, des médias et de la société civile, le jury distinguera courant 2016 des projets remarquables pour : **la qualité de leur écrit, leur caractère innovant, leur impact sur la relation de l'administration avec les usagers, et leur potentiel de diffusion au sein des services publics**.

Les projets lauréats seront diffusés aux administrations et les équipes projet seront récompensées par **un voyage d'études à l'étranger**.

Le règlement et le dossier d'inscription peuvent être téléchargés sur : www.gouvernement.fr/coepia



**Vous innovez pour une information administrative plus claire ?
Présentez votre projet !**



Défenseurs des droits : Sophie Bénard - 01.53.29.23.27
06.18.56.04.69 - sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
SGMAP : Marion Dos Reis Silva - 01.53.18.55.01
marion.dos-reis-silva@modernisation.gouv.fr

Parrainé par :



Avec la contribution de :

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, le ministère de l'Intérieur, la Direction de l'information légale et administrative (DILA) des services du Premier ministre.